

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 6 juillet 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Thibault  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Paul

-----



## Délibération n° 09-01 du 6 juillet 2023

### CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2023-2027 AVEC L'ASSOCIATION APAJH SEINE-SAINT-DENIS ET L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 ;

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnées au I de l'article L.312-1 du CASF ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2017 fixant le contenu du cahier des charges du contrat pluriannuel d'objectifs ;

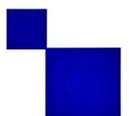
Vu le Quatrième schéma départemental Autonomie et Inclusion en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap adopté par le Conseil départemental en date du 3 octobre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation ;

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens à conclure avec l'Association APAJH Seine-Saint-Denis et l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat, au nom et pour le compte du département.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*